

Procès-verbal de l'assemblée publique de la
Commission de la sécurité publique
Jeudi, 26 mai 2011, à 19 heures,
275, rue Notre-Dame Est, Montréal

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

- M. Claude Trudel, président
Arrondissement de Verdun
- M. Réal Ménard, vice-président
Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
- M. Frantz Benjamin
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
- M. Jean-Marc Gibeau
Arrondissement de Montréal-Nord
- M. Samir Rizkalla
Représentant du gouvernement du Québec
- M. William Steinberg
Ville de Hampstead

ABSENCES :

- M. John W. Meaney
Ville de Kirkland
- Mme Susan Clarke
Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
- M. Robert L. Zambito
Arrondissement de Saint-Léonard

COLLABORATEURS PRÉSENTS :

du Service de police de la Ville de Montréal : M. Marc Parent, directeur, accompagné de Mme Danielle Barbeau, de la section des Communications corporatives; M. Pierre Brochet, directeur adjoint à la Direction des opérations; Mme Diane Bourdeau, chef du Service des ressources financières; M. Sylvain Brouillette, chef du Service à la communauté de la région Est; Mme Michelle Côté, chef de la Section recherche et planification organisationnelle; M. Gilbert Cordeau, chercheur; M. Fady Dagher, chef de la Division des relations avec la communauté, de la recherche et des communications corporatives; M. Denis Desroches, chef du Service à la communauté de la région Sud; M. François Landry, chef du Service des ressources humaines; M. Jean-François Pelletier, chef du Service à la communauté de la région Ouest; M. Bruno Pasquini, chef de cabinet, Bureau du directeur, assurance éthique et relations avec les élus; M. Jacques Robinette, chef du Service des enquêtes spécialisées; M. Réjean Toutant, chef du Service des opérations corporatives; du Cabinet du maire et du comité exécutif, M. Vincent Robidas.

PARTENAIRES :

M. Yves Francoeur, président, Fraternité des policiers et policières de Montréal, accompagné de son équipe de direction ainsi que de policiers et policières de Montréal.

ASSISTANCE : 45 PERSONNES

OBJET : *Rapport annuel 2010 du SPVM*

1. Ouverture de la séance

À 19 h 18, le président, M. Claude Trudel, déclare la séance ouverte. Il souhaite la bienvenue aux personnes dans la salle. Il présente les commissaires, salue quelques personnalités présentes ainsi que les représentants du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Il explique le déroulement de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du vice-président, M. Réal Ménard, appuyée par M. Samir Rizkalla, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Adoption des procès-verbaux des séances tenues les 7 avril et 4 mai 2001

Sur une proposition du vice-président, M. Réal Ménard, appuyée par M. Jean-Marc Gibeau, les procès-verbaux des séances publiques tenues le 7 avril et le 4 mai 2011 sont adoptés à l'unanimité.

4. Allocution du responsable de la sécurité publique

Le président, M. Claude Trudel, situe le contexte de la séance publique en lien avec les responsabilités de la commission.

5. Rapport annuel 2010 du SPVM

Le président, M. Claude Trudel, invite le directeur du SPVM, M. Marc Parent, à présenter le Rapport annuel. Ce dernier débute en expliquant le thème du Rapport annuel 2010, *Du présent au futur*, par les actions posées depuis sa nomination. Il décrit ensuite la réorganisation du service qu'il a effectué et le nouvel organigramme axé sur les opérations policières. Il présente les statistiques relatives aux ressources humaines. Ainsi, le SPVM compte 5 591 employés dont 75 % sont des policiers exerçant 177 fonctions. Il poursuit avec diverses mesures en soutien au personnel dont le projet M-IRIS, le développement durable, le maintien de l'expertise et la formation de pointe.

M. Parent présente ensuite les activités en lien avec la visibilité policière, la qualité des services et le sentiment de sécurité : les patrouilleurs de quartier, les agents sociocommunautaires, la mise en place des modules d'action par projet et de la section métro, la gestion des services d'ordre et les activités de l'unité canine et de la cavalerie.

Il indique que 1 365 203 appels ont été reçus à la centrale 9-1-1, le temps de réponse fut de 2 secondes et le temps de traitement, de 122 secondes. Il présente également la répartition par code de priorité et par région administrative. Il précise que le temps de réponse moyen, c'est-à-dire le temps écoulé entre la première sonnerie au 9-1-1 et l'arrivée des policiers sur les lieux, a été de 6,3 minutes pour les appels de priorité 1.

M. Parent souligne les actions du SPVM au niveau du partenariat et de la concertation avec la communauté, notamment le Plan directeur en matière de relations avec les citoyens et la Déclaration de services aux citoyens ainsi que l'embauche de conseillers en concertation dans certaines zones sensibles. Il présente aussi quelques actions au bénéfice de clientèles spécifiques soit la mise en place de l'Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance (EMRII), l'élaboration du Plan d'action en matière de violence conjugale et intrafamiliale, l'implantation du projet Odiva à l'intention des aînés et le jumelage entre ceux-ci et des jeunes. Il conclut cette section avec les activités dédiées à la jeunesse.

M. Parent fait part de l'engagement des employés qui soutiennent plusieurs causes sociales. Il souligne le fait que le SPVM partage son expertise de diverses manières à l'étranger. Il conclut sa présentation avec les statistiques. Tout d'abord en rapport avec la sécurité routière et ensuite avec la lutte à la criminalité. Certaines statistiques laissent croire à une hausse importante en termes de pourcentage. Cependant, en chiffres absolus, la hausse ne représente souvent que quelques cas.

En conclusion, M. Parent fait remarquer que si le Rapport annuel présente des résultats aussi intéressants c'est grâce à l'investissement des policiers et des policières œuvrant au sein du service.

6. Période de questions et commentaires des citoyens

Le président, M. Claude Trudel, remercie le directeur du SPVM, M. Marc Parent, et invite la première personne inscrite à se présenter au micro.

6.1 M. Yves Francoeur, président, Fraternité des policiers et policières de Montréal

M. Francoeur expose l'iniquité fiscale dont sont victimes les Montréalais de la part du gouvernement du Québec. Il explique qu'un montant de 63 millions de dollars provenant des citoyens de Montréal est dirigé vers d'autres municipalités pour financer leurs services policiers. Il est d'avis que le gouvernement du Québec devrait offrir à Montréal un financement en lien avec son statut de métropole. Il dit ne pas comprendre les raisons pour lesquelles Union Montréal a voté contre la motion de M. Ménard. Il déplore que le président de la commission, M. Claude Trudel, n'ait pas fait mention, dans la vidéo du Rapport, du travail remarquable effectué par les policiers et policières de Montréal.

Le président, M. Claude Trudel répond en réitérant son respect envers le personnel du SPVM, tant civil que policier. Il mentionne qu'une rencontre est prévue avec le ministre Bachand au cours des prochaines semaines pour négocier, de façon stratégique, le financement des services policiers liés au statut de métropole (30M\$). Quant à un financement plus substantiel de la part du gouvernement

du Québec, il précise que la Ville de Montréal souhaite obtenir à ce sujet l'appui de quelques grandes villes du Québec aux prises avec la même problématique et il annonce qu'une rencontre aura lieu au cours des prochaines semaines.

En conclusion, M. Francoeur signale que la première phase des moyens de pression mis en place par la Fraternité est sur le point de se terminer.

Le président, M. Claude Trudel, remercie M. Francoeur.

6.2 M. Marian Costache

M. Costache veut connaître la relation entre le maire de Montréal et le chef de la mafia roumaine.

Le président, M. Claude Trudel, répond que cette question ne porte pas sur l'objet de la séance.

6.3 Mme Roberta-Ann Capelovitch

Mme Capelovitch déplore que les citoyens ne bénéficient pas du même accès que les médias auprès des relationnistes du SPVM. Elle explique qu'il lui est difficile d'obtenir des informations pour compléter sa demande à l'IVAC (Indemnisation des victimes d'actes criminels).

Le président, M. Claude Trudel, répond que les journalistes bénéficient de certains privilèges. M. Parent ajoute que le SPVM poursuit ses efforts en ce sens et il souligne que le SPVM compte sur des agents relationnistes pour l'aide aux victimes. En outre, des représentants des CAVAC (Centres d'aide aux victimes d'actes criminels) occupent des espaces de bureau dans des locaux du SPVM.

6.4 M. Daniel Émond

M. Émond évoque une situation vécue par une personne de son entourage. Cette personne a été victime de voies de faits et, comme le témoin ne voulait pas parler aux policiers, ces derniers ne se sont pas déplacés. Il ajoute ne pas se sentir respecté par les patrouilleurs. À son avis, les superviseurs du métro sont davantage respectueux.

Le président, M. Claude Trudel, invite M. Parent à prendre la parole. Ce dernier explique que chaque situation est unique et que son rôle est de s'assurer, dans l'ensemble des interventions, du respect des valeurs prônées par le service. Il souligne que le SPVM est doté d'un bureau des plaintes auquel chaque citoyen peut faire appel s'il est insatisfait du traitement accordé.

6.5 M. Alexandre Popovic

M. Popovic cite le rapport rédigé par M. Mathieu Charest sur les interpellations dans les quartiers du Nord de la ville. En pages 2 et 7 de ce rapport, il est fait mention d'une liste de personnes possiblement associées aux gangs de rue comprenant, en mars 2009, 10 000 noms. Il mentionne avoir assisté au témoignage de M. Jean-Claude Gauthier qui a soutenu que 1 250 personnes étaient reconnues comme faisant partie de gangs de rue. Étant donné que M. Gauthier indiquait ne pas avoir entendu parler de la liste de 10 000 noms qu'il considérait par ailleurs exagérée, M. Popovic veut savoir qui a raison tout en déplorant que la liste de 10 000 noms subsiste.

Le président, M. Claude Trudel, invite M. Parent à répondre. Ce dernier indique que M. Charest et M. Gauthier ont tous deux raison. En raison de la nouvelle approche du groupe Éclipse, il peut y avoir des interpellations mais les personnes ne sont pas nécessairement « fichées » comme membres de gangs de rue. Le vice-président, M. Réal Ménard, ajoute que les commissaires ont eu accès aux informations contenues dans les rapports, en outre le fait que M. Parent ait apporté des correctifs aux pratiques d'intervention les a rassurés.

6.6 M. Camille-Gaston Breton

M. Breton demande quelles sont les ententes de collaboration établies avec la Gendarmerie Royale du Canada, la Sûreté du Québec et l'Agence des douanes par exemple. Il veut savoir également s'il existe des bilans de ces ententes de collaboration. Aussi, il demande si le SPVM a des données concernant la proportion des citoyens qui se retrouvent incarcérés et, enfin, il veut savoir si les personnes faisant l'objet d'une demande de vérification d'antécédents sont avisées au préalable.

Le président, M. Claude Trudel, invite M. Parent à répondre. Ce dernier confirme les ententes de collaboration et ajoute qu'il existe des équipes intégrées dans plusieurs types d'activités. Il mentionne qu'il y a des vigies en continu et des bilans en cours d'année. Quant aux données sur le nombre de Montréalais ou Montréalaises incarcérés, le vice-président, M. Réal Ménard, fait remarquer que le ministère de la Sécurité publique détient ces données. M. Parent mentionne que les personnes dont les antécédents sont vérifiés y consentent en signant un formulaire à cet effet. Le président, M. Claude Trudel, ajoute que les membres du comité exécutif doivent, dans le cadre de leurs fonctions, autoriser des vérifications d'antécédents sur eux-mêmes.

Le président, M. Claude Trudel, remercie M. Breton.

7. Période de commentaires des commissaires

Le président, M. Claude Trudel, invite, à tour de rôle, les commissaires à prendre la parole.

Le vice-président, M. Réal Ménard, s'inquiète du nombre record de permis de bars révoqués cette année. Il demande l'appréciation du SPVM afin d'éviter une guerre entre motards et gangs de rue. Il veut savoir ensuite s'il existe une corrélation entre le temps de réponse et les effectifs, soulignant que le temps de réponse pour les appels de catégorie 3 est de 43 minutes. Il demande le détail des effectifs par poste de quartier ajoutant que ce serait une bonne idée de demander davantage de ressources au gouvernement du Québec. Il demande des précisions concernant l'implantation du projet M-IRIS (Montréal – Inscription et recherche d'information sur la sécurité). Il souligne que le gardiennage des immeubles du SPVM devrait être effectué par les cols bleus. Il demande des détails quant aux relations de travail et à la stratégie d'implantation des postes de quartier. En terminant, il souhaite que M. Parent fasse le point sur le rapport de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse portant sur le profilage racial.

Le président, M. Claude Trudel, invite M. Parent à répondre. Ce dernier indique que le SPVM assure une présence soutenue dans certains bars de quelques quartiers. Au sujet du temps de réponse, M. Parent fait remarquer que les appels de priorité 3 sont des appels pour des crimes sans violence et pour lesquels il n'y a pas de suspect sur les lieux. En ce qui concerne le projet M-IRIS, M. Parent mentionne qu'il s'agit d'un beau projet pour lequel il reste beaucoup de travail à effectuer afin que le produit final soit plus rapide et plus convivial. Quant au gardiennage, le SPVM a entamé un processus d'identification de fournisseurs et compte, d'ici l'an prochain, trouver une solution à ses besoins de gardiennage qui inclue le maintien d'employés permanents. M. Parent mentionne que les négociations suivent leur cours en vue du renouvellement de la convention collective. Au sujet du rapport de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, M. Parent indique que le SPVM a déjà commencé à se pencher sur les recommandations du rapport et est à parfaire sa structure de vigilance. Il ajoute que des discussions sont en cours avec les partenaires au sujet de la collecte de données.

M. William Steinberg félicite le directeur à la fois pour le format électronique du rapport et pour les résultats obtenus. Il demande ensuite des précisions en rapport avec les éléments suivants : l'âge de la retraite des policiers, les données 2009 portant sur les infractions de stationnement, la criminalité contre la personne et le taux de résolution des crimes majeurs.

Le président, M. Claude Trudel, invite M. Parent à répondre. Ce dernier mentionne que les policiers se retirent habituellement après 30 ans de service. En réponse aux demandes de précisions, il souligne que les statistiques relatives aux infractions de stationnement pour l'année 2009 sont similaires à celles de l'année 2010 et que les statistiques relatives aux homicides sont en hausse car il y eu 6 homicide de plus en 2010 qu'en 2009, en pourcentage cette hausse peut paraître importante mais elle est moins importante que la hausse moyenne des dix dernières années. En ce qui concerne le taux de résolution des crimes majeurs, M. Parent fait remarquer que ce sont les villes comptant davantage de crimes violents qui obtiennent les meilleurs taux de résolution des crimes et il ajoute que la méthodologie utilisée pour calculer le taux de résolution est au désavantage de la Ville de Montréal. M. Cordeau décrit les variables liées au calcul du taux de résolution des crimes majeurs des grandes villes canadiennes :

- la pondération en faveur des crimes violents;
- la nature des crimes car plus le crime est violent, plus grand est le taux de résolution;
- les différences dans les types de criminalité;
- la classification des crimes, avec sous sans accusation. À Montréal, 10 % des crimes sont classifiés sans accusation tandis qu'ailleurs, ce pourcentage varie entre 5% et 20 %.

M. Cordeau conclut qu'on ne peut comparer une ville à une autre au moyen de ces résultats.

M. Frantz Benjamin constate les efforts du SPVM en rapport avec la diversité culturelle et il demande si le service a établi une stratégie pour assurer la relève à ce niveau. Il constate que 70 % des policiers cumulent plus de dix ans d'expérience et il demande s'il s'agit d'un bon ratio. Il constate que le temps de réponse aux appels de priorité 1 a augmenté et il veut savoir comment revenir au même niveau qu'en 2007. Enfin, dans une optique d'accès équitable aux services policiers, il demande le nombre de plaintes adressées au SPVM, en vertu de la Charte des droits et libertés, à l'encontre de policiers.

Le président, M. Claude Trudel, invite M. Parent à répondre. Ce dernier mentionne que le SPVM actualise présentement son programme d'accès à l'égalité en emploi et a établi à ce sujet des partenariats avec des cégeps. Il estime que la composition des effectifs est diversifiée et rassurante et, à son avis, il importe qu'elle soit représentative de la population. En qui concerne le temps de réponse aux appels de priorité 1, M. Parent explique que le SPVM se situe dans les standards prévus et il fait remarquer que la différence entre 2007 et 2010 est minime puisqu'elle s'exprime en décimale. En ce qui concerne le nombre de plaintes contre des policiers en vertu de la Charte des droits et libertés, M. Parent annonce qu'il fera les vérifications nécessaires.

M. Samir Rizkalla demande si le SPVM procède à une analyse de la crainte de la victimisation chez les citoyens. Il s'enquiert des perspectives d'embauche pour les policiers, au niveau du nombre et du profil recherché. Il constate que le taux de résolution des crimes n'apparaît pas au rapport.

Le président, M. Claude Trudel, invite M. Parent à répondre. Ce dernier mentionne qu'il serait intéressant que le SPVM ait la capacité de procéder à des sondages locaux, il s'agit toutefois d'une question de coûts et de gestion des ressources. Mme Michelle Côté ajoute que le SPVM a sondé la population de Montréal depuis la création de la police de quartier et que les statistiques relatives au sentiment de sécurité sont stables. Elle ajoute qu'il est prévu de procéder à des sondages au niveau des postes de quartier et du métro à tous les cinq ans, les résultats, combinés à des sondages plus conviviaux, alimenteront la réflexion du service. En ce qui concerne le taux de résolution des crimes, M. Parent précise que les résultats n'apparaissent pas au rapport annuel parce que Montréal est comparée sur une base qui n'est pas comparable. À titre d'exemple, il cite la catégorie « Incendies criminels » pour laquelle Montréal comptabilise tous les feux, incluant les feux de poubelle, alors que Toronto ne comptabilise dans cette catégorie que les feux sous enquêtes.

Le président, M. Claude Trudel, remercie les commissaires, le directeur du SPVM, M. Marc Parent, et les personnes qui l'accompagnent, le président de la Fraternité des policiers et policières de Montréal, M. Yves Francoeur, et les personnes qui l'accompagnent ainsi que les secrétaires recherchistes, Mme Linda Lajeunesse et Mme Nicole Paquette.

8. Levée de l'assemblée

Sur une proposition de M. Jean-Marc Gibeau, appuyée par M. Samir Rizkalla, le président, M. Claude Trudel, déclare l'assemblée levée à 21 h 30.

ADOPTÉ LE : 9 DÉCEMBRE 2011

(ORIGINAL SIGNÉ)

Claude Trudel
Président

(ORIGINAL SIGNÉ)

Nicole Paquette
Secrétaire recherchiste